

PROPRIETAIRE et DONNEUR D'ORDRE
PROMOCIL HLM SA
Service Patrimoine
1, rue Joffre
59330 HAUTMONT

**Rapport de mission de repérage des matériaux
et produits contenant de l'amiante avant travaux décrits pages 3 et 4
de rénovation énergétique du clos et couvert des immeubles
BOSSUT, ESTIENNE, FLORIAN, LEMAR A et LEMAR B
de la Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE**
selon la **Norme NF X 46-020** (conformément au Code du Travail Articles R4412-97,
aux Décrets n° 2006-761 du 30/06/2006, n° 2006-1114 du 05/09/2006, n° 2011-629
du 03/06/2011, n° 2012-639 du 04/05/2012 et à l'Arrêté du 26/06/2013)
Repérages des 14/11/2014, 31/05-06/09-19/09 et 02/10/2017
Rapport n° 17/09/105 du 30/09/2017

**OPERATEUR DE REPERAGE
et REDACTEUR du DIAGNOSTIC AMIANTE**
Monsieur Patrick BAUSIERE certifié amiante le 21/02/2013
Par I Cert, Parc Edonia Bâtiment G, rue de la Terre Victoria – 35760 SAINT GREGOIRE
Accompagnateur du Donneur d'ordre : Monsieur Benoît ZINCQ de PROMOCIL HLM SA
Laboratoire d'Analyse : **I.T.G.A. Parc 3Edonia – Bâtiment R**
Rue de la Terre Adélie – CS 66862 – 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX

Signature et cachet
de l'opérateur de repérage
Patrick BAUSIERE
Le 30 septembre 2017

SOMMAIRE

Descriptif des travaux	page 3
Conclusions	page 5
Objet et conditions de réalisation de la mission	page 105
1. Domaine d'application de la Norme NF X 46-020	page 105
2. Termes et définitions	page 106
3. Missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	page 108
4. Rapport de mission de repérage	page 114
Préparation du Rapport de Repérage	page 120
Classement des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante Sur les bâtiments de logements collectifs	page 121
Rapport de Repérage du 30/09/2017	page 127
Classement définitif des matériaux ou produits contenant de l'amiante	page 142
Emplacements des matériaux contenant de l'amiante	page 148
Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante autres que les flocages, calorifugeages et faux plafonds	page 196
Certificat n° CPDI 3012 de M. Patrick BAUSIERE délivré par I Cert le 21/02/2013	page 198
Annexes	page 200

DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU CLOS ET COUVERT

Lot n° 1.1 – Gros Œuvre – Désamiantage – Façades – Menuiseries extérieures PVC

- Démolition des jardinières béton sur les balcons,
- Désamiantage des panneaux sandwich de type GLASAL constituant les allèges (plaques amiante ciment) des ensembles menuisés extérieurs,
- Isolation thermique des soubassements des vide-sanitaires,
- Habillage des façades : rehaussement des allèges des menuiseries extérieures des pièces habitables et de celles implantées au droit des jardins d'hiver en remplacement des jardinières ; isolation thermique par l'extérieur ; habillages décoratifs par bardages composites ; habillages par enduit mince de finition sur isolation thermique,
- Isolation thermique des plafonds des porches extérieurs et des locaux communs,
- Remplacement des menuiseries bois existantes par des menuiseries PVC compris volets roulants,
- Garde-corps vitrés au droit des châssis de fermeture des jardins d'hiver,
- Remplacement ponctuel des éviers et meubles sous éviers.

Lot n° 1.2 – Étanchéité des Toitures Terrasses

- Dépose des protections lourdes, des complexes d'étanchéité et de l'isolation existants,
- Pose de nouveaux complexes d'étanchéité compris isolation et relevés,
- Pose de garde-corps périphériques fixes,
- Mise en place de châssis de désenfumage à l'aplomb des cages d'escalier.

Lot n° 1.3 – Menuiseries Intérieures

- Mise en place de soffites pour les nouveaux réseaux de gaines de VMC simple flux, compris toutes sujétions,
- Encoffrements des ballons d'eau chaude sanitaire thermodynamiques.

Lot n° 1.4 – chauffage – Ventilation – Plomberie (**CCTP non consulté à ce jour**)

- Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION

Lot n° 2.1 – Menuiseries Extérieures Métalliques

- Remplacement des ensembles menuisés des halls d'entrées,
- Remplacement des ouvrants des blocs portes de sorties d'accès aux terrasses (dernier niveau des bâtiments et machineries d'ascenseurs),

Lot n° 2.2 – Menuiseries Intérieures

- Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,
- Correction acoustique des plafonds dans les halls et dégagements communs des niveaux RDC et des paliers des étages,
- Aménagements intérieurs des halls et dégagements communs des niveaux RDC (habillages muraux, boîtes aux lettres, panneaux d'affichage, etc.),
- Remplacement des ouvrants des portes des locaux à usage spécifique (cages d'escalier, locaux communs, locaux des vélos, locaux des poubelles, celliers, etc.),
- Signalisations diverses.

Lot n° 2.3 – Carrelage

- Remplacement des revêtements extérieurs des porches d'entrées des bâtiments,
- Remplacement des revêtements intérieurs des halls et dégagements communs des rez de chaussée,
- Pose de grès cérame au sol des locaux communs, locaux des vélos, locaux des poubelles et celliers des rez de chaussée.

Lot n° 2.4 – Peinture – Sols Souples

- Peintures sur ouvrages bois neufs et existants,
- Peintures sur ouvrages métalliques déjà peints et sur plafonds décoratifs,
- Peinture sur murs des locaux communs, locaux des vélos, locaux des poubelles et celliers des rez de chaussée et sur murs des celliers d'étages suivant bâtiment,
- Peinture sur murs déjà peints, sur les plafonds et murs des jardins d'hiver, au sol des jardins d'hiver et des cages d'escaliers,
- Pose de sols souples sur les paliers et les celliers des étages sur dalles amiantées conservées.

Lot n° 2.5 – Accessibilité extérieure aux bâtiments

- Aménagements extérieurs permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (**CCTP non consulté à ce jour**)

- Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF FLORIAN TRAVAUX SUR L'ENVELOPPE EXTERIEURE ET DANS LES PARTIES COMMUNES DE L'IMMEUBLE

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4.
Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 2 à 5.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Colle carrelage sol porche entrée extérieur Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 14,
- Colle plinthes carrelage sol hall hall d'entrée Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 16.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Colle faïences murales porche entrée extérieur Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 13,
- Joint bâti/maçonnerie portier entrée Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 15,
- Revêtement mural parties communes RDC Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 17,
- Revêtement sol palier accès escalier RDC hall d'entrée Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 18.
- Enduit façade bâtiment Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 03,
- Colle tommettes façade Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 04,
- Calorifuge canalisation départ sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 05,
- Calorifuge bouteille de mélange sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 06,
- Calorifuge canalisation retour sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 07,

- **Joint bride vanne purge sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 08,**
- **Joint bride régulation chauffage sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 09,**
- **Joint bride au fond sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 10.**

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose.

Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF FLORIAN TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 01, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 02, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 11, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 12, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 13, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 14, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 21, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 22, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 23, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 24, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 031 Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 32, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 33, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 34, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 41, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 42, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 43, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 44, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 51, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 52, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 53, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 54, Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF ESTIENNE

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4.
Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Les allèges des menuiseries extérieures des appartements (panneaux sandwich de type GLASAL) toute hauteur sur les 4 faces du bâtiment,
- Allège fenêtre côté façade avant APPT N°01 référencé P.B. 31/05/2017 Rés. JOYEUSE I MAUBEUGE 59 – 01.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 1 à 4.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Enduit façade bâtiment Estienne référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 01.
- Enduit mural façade latérale immeuble Estienne référencé PB 02/10/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 01.

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose.

Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF ESTIENNE TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 01, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 02, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 03, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 04, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 11, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 12, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 13, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 14, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 15, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 21, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 22, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 23, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 24, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 25, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 31, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 32, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 33, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 34, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 35, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 41, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 42, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 43, Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de
Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF BOSSUT

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4. Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Couche supérieure complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Bossut - 01,
- Pare vapeur complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Bossut - 02,
- Relevé complexe étanchéité terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Bossut – 03.
- Enduit façade bâtiment Bossut référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 02.
- Enduit mural façade latérale immeuble Bossut référencé PB 02/10/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 02.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Les allèges des menuiseries extérieures des appartements (panneaux sandwich de type GLASAL) toute hauteur sur les 4 faces du bâtiment.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 1 à 10.

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose. Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF BOSSUT TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 01, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 02, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 03, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 04, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 11, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 12, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 13, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 14, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 15, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 21, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 22, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 23, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 24, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 25, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 31, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 32, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 33, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 34, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 35, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 41, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 42, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 43, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 44, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 45, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 51, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 52, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 53, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 54, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 55, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 61, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 62, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 63, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 64, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 65, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 71, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 72, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 73 Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 74, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 75, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 81, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 82, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 83, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 84, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 85, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 91, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 92, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 93, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 94, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 95, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 101, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 102, Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF LEMAR A

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4.
Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Couche supérieure complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar A - 01,
- Pare vapeur complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar A - 02,
- Relevé complexe étanchéité terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar A - 03,
- Soufflet groupe de ventilation terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar A – 04.
- Colle faïences murales hall d'entrée Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 01,
- Colle carrelage sol hall d'entrée Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 02,
- Revêtement sol palier accès escalier RDC hall d'entrée Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 03,
- Joint bâti/maçonnerie portier entrée Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 04,
- Revêtement mural cage d'escalier Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 05,
- Peintures mur parties communes 2ème étage Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 06.
- Enduit mural blanc façades immeuble Lemar référencé PB 02/10/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 03,
- Enduit mural rose façades immeuble Lemar référencé PB 02/10/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 04.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- **Les allèges des menuiseries extérieures des appartements (panneaux sandwich de type GLASAL) toute hauteur sur les 4 faces du bâtiment.**

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- **Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 1 à 8.**

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose.

Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF LEMAR A TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 01, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 02, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 03, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 04, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 11, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 12, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 13, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 14, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 15, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 21, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 22, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 23, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 24, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 25, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 31, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 32, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 33, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 34, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n°351, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 41, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 42, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 43, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 44, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 45, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 51, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 52, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 53, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 54, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 55 Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 61, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 62, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 63, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 64, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 65, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 71, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 72, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 73, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 74, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 75, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 81, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 82, Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF LEMAR B

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4.
Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Couche supérieure complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar B - 01,
- Pare vapeur complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar B - 02,
- Relevé complexe étanchéité terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar B – 03.
- Sols souples couloir + trois chambres appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 07,
- Sols souples cuisine + local cumulus appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 08,
- Sol souple salle de séjour appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 09,
- Sols souples toilettes et salle de bains appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 10,
- Colle faïences murales salle de bains appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 11,
- Joint bâti/maçonnerie menuiseries extérieures appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 12.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Les allèges des menuiseries extérieures des appartements (panneaux sandwich de type GLASAL) toute hauteur sur les 4 faces du bâtiment.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 1 à 6.

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose.

Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF LEMAR B TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 01, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 02, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 03, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 04, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 11, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 12, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 13, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 14, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 15, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 21, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 22, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 23, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 24, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 25, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 31, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 32, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 33, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 34, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 35, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 41, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 42, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 43, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 44, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 45, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 51, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 52, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 53, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 54, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 55, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 61, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

Description sommaire des ouvrages Logement n° 62, Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

Consignes générales de sécurité

A. - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'intervention sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé.

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. Consignes générales de sécurité
Relatives à la gestion des déchets contenant d l'amiante
Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeage et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*02). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Elimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

OBJET et CONDITIONS DE REALISATION de la mission conformément à la norme NF X 46-020

1. Domaine d'application de la norme NF X 46-020

La présente norme a pour objet de définir le contenu, la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage d'amiante dans les immeubles bâtis en vue des **travaux décrits pages 3 et 4 sur les immeubles BOSSUT, FLORIAN, ESTIENNE, LEMAR A et LEMAR B de la Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE.**

NOTE :

- les Articles 27 et suivants du Décret n° 96-98 du 7 février 1996 section 3, modifié par le Décret n° 97-1219 du 26 décembre 1997 rendent obligatoire ce repérage avant les travaux décrits pages 3 et 4 sur ces immeubles,
- les obligations de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante prévues par les Articles 27 et suivants du Décret n° 96-98 du 7 février 1996 section 3, modifié par le Décret n° 97-1219 du 26 décembre 1997 s'appliquent aux immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997,
- le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante requiert une bonne connaissance de ceux-ci, des modes, méthodes et procédés de construction, de l'expérience et de la rigueur. Il convient donc que la personne qui recherche les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, puis identifie et localise ceux qui en contiennent effectivement, puisse satisfaire un certain nombre d'exigences,
- la réglementation (R.1334-26 et R.1334-29 du Code de la Santé Publique qui remplacent les articles 10-3 et 10-6 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié abrogé par le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003) prévoit que cette personne, dénommée dans la présente norme « opérateur de repérage », soit « un contrôleur technique au sens du code de la construction et de l'habitation, ou un technicien de la construction ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission » (couverture de l'ensemble des responsabilités civile et professionnelle) et satisfaisant aux obligations de compétence justifiant de sa capacité à effectuer les missions de repérage,
- la réglementation rappelle encore que l'opérateur de repérage ne peut avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le ou (les) donneur(s) d'ordre, ou leur préposé, qui font appel à lui, ni avec aucune entreprise susceptible d'organiser ou d'effectuer des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits visés dans la réglementation,
- conformément aux règles déontologiques, il convient que l'opérateur de repérage respecte la confidentialité des informations dont il aura eu connaissance pendant sa mission (plans, documents, constats visuels...), de même qu'en ce qui concerne les résultats de son inspection.

Monsieur Patrick BAUSIERE possède la certification CPDI 3012 délivrée le 21/02/2013 par I Cert en qualité d'opérateur de repérage et de diagnostic des matériaux et produits contenant de l'amiante dont copie de cette certification CPDI 3012 jointe en annexe au présent rapport et a remis au Donneur d'Ordre copie de l'attestation d'assurance professionnelle (contrat n° 36821842 des Assurances Générales de France IART) couvrant l'exercice de ses missions.

2. Termes et définitions

Pour les besoins du présent document les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1. Donneur d'ordre

Toute personne physique ou morale qui commande le repérage de l'amiante dans un immeuble bâti. Cette personne peut être le propriétaire, le syndic, un locataire, une entreprise, un maître d'ouvrage, un chef d'établissement, etc.

2.2. Inspection visuelle

Examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

2.3. Maintenance

Ensemble des activités destinées à maintenir ou à établir un ouvrage ou une installation dans des conditions d'efficacité requise. Ces activités peuvent conduire au remplacement d'un produit, d'un matériau ou d'un équipement contenant de l'amiante par un autre possédant les mêmes fonctions (elles font l'objet d'un contrat de maintenance).

2.4. Matériau ou produit accessible

Les matériaux ou produits accessibles sont ceux que l'on peut atteindre sans travaux destructifs (voir article R.1334-26 du Code de la Santé Publique qui remplace l'article 10-3 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié abrogé) soit par inspection visuelle directe, soit après dépose d'éléments démontables tels que faux plafonds, trappes de visite, luminaires ou grilles de ventilation.

2.5. Matériau ou produit contenant de l'amiante

Matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante pour lequel la connaissance de l'opérateur de repérage ou bien le résultat de l'analyse effectuée a permis de conclure qu'il contient effectivement de l'amiante.

2.6. Matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante

Les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont ceux dont la composition a intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication.

2.7. Opérateur de repérage

Personne physique qui réalise une mission de repérage de l'amiante dans un immeuble bâti (au sens de la présente norme) dans le cadre d'une commande.

2.8. Prélèvement

Partie représentative d'un produit ou d'un matériau destinée à l'analyse en laboratoire. Un prélèvement permet de créer un ou plusieurs échantillons selon la constitution de l'élément concerné.

2.10. Repérage

Mission visant à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis. La liste de ces matériaux et produits dépend des exigences de la réglementation ou des objectifs du donneur d'ordre. Un repérage peut comprendre notamment des inspections visuelles, des sondages, des prélèvements et des analyses.

2.11. Sondage

Action permettant de s'assurer visuellement de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume par une opération complémentaire à l'inspection visuelle (aspiration, démontage, dépose, frottis, percement). Le sondage est différent du prélèvement. Un sondage est destructif s'il nécessite une réparation, une remise en état ou un ajout de matériau ou s'il fait perdre sa fonction à l'ouvrage sondé.

2.12. Surface Hors Œuvre Brute (S.H.O.B.)

La S.H.O.B. est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction, y compris l'épaisseur des murs intérieurs et extérieurs, et d'autre part les prolongements extérieurs de niveau tels que balcons, loggias, coursives.

3. Missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

3.1. Nature des repérages

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend les éléments suivants :

- une inspection visuelle de tous les composants de la construction afin d'y rechercher et d'y recenser les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante,
- des sondages,
- un classement des produits et matériaux en fonction de leur nature et caractéristiques, forme, aspect, etc. afin d'optimiser l'intervention de l'opérateur de repérage,
- des prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque la connaissance et l'expérience de l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

3.2. Préparation de l'opération de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

3.2.1. Commande de la mission de repérage

Le donneur d'ordre doit définir dans sa commande le type de mission demandée. Il doit expliciter en particulier les compléments demandés, par rapport aux repérages antérieurs relatifs aux flocages, calorifugeages et faux plafonds, qui sont nécessaires pour satisfaire aux obligations réglementaires de constat de présence ou d'absence d'amiante établi à l'occasion de la vente de l'immeuble bâti.

Le donneur d'ordre précise et annexe à sa commande la liste des documents qui doivent être remis à l'opérateur de repérage pour exécuter sa mission dans de bonnes conditions et, en particulier :

- la liste des immeubles bâtis concernés et le périmètre de repérage,
- les documents rassemblés concernant la construction et les travaux de rénovation qui sont à sa disposition et en particulier ceux permettant l'identification des produits ou matériaux utilisés,
- les plans de l'immeuble bâti ou, à défaut, des croquis,
- toute information pouvant faciliter la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante, notamment :
 - a) la date de délivrance du permis de construire, l'année de construction,
 - b) la destination des locaux (actuelle et passée),
 - c) les caractéristiques particulières des locaux, modifications survenues récemment dans les locaux, dates des gros travaux de réparation ou de restauration,
 - d) le descriptif et le calendrier d'éventuels travaux envisagés pouvant gêner l'opération de repérage et notamment les conditions d'occupation de l'immeuble bâti,
 - e) les contraintes d'accès,
 - f) tous renseignements concernant les matériaux et produits recherchés susceptibles de contenir de l'amiante,
 - g) les rapports concernant la recherche déjà réalisée de flocages, calorifugeages et faux plafonds, suivant le décret n° 96-97 modifié, ainsi que tout autre document (y compris plans, croquis, etc.) ou rapports antérieurs de recherches étendues à d'autres matériaux et produits, si de tels recherches ont été effectuées.

Le donneur d'ordre précise, par ailleurs, les contraintes d'exécution de la mission, ainsi que les détails d'exécution et de remise du rapport final. Il s'engage à laisser libre accès à toutes les parties du bâtiment.

Le donneur d'ordre ne doit ni définir ni imposer la méthode d'intervention, celle-ci restant du ressort de l'opérateur de repérage. Il ne doit pas définir le nombre de prélèvements à analyser. Un bordereau de prix doit être établi dans la commande pour permettre de différencier les coûts par type d'intervention : visite, sondages, coût unitaire des prélèvements et des analyses, rédaction du rapport, éventuelle cartographie.

Le donneur d'ordre doit enfin exiger de l'opérateur de repérage qu'il fournisse son attestation d'assurance pour l'exercice de ces missions de repérage, ainsi que l'attestation de compétence dans les cas prévus par la réglementation (Code de la Santé Publique qui remplace le décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié abrogé et arrêté d'application qui indique que l'attestation de compétence est exigible à partir du 1^{er} janvier 2003).

3.2.2. Désignation d'un représentant et conditions d'accès

Le donneur d'ordre :

- précise les modalités d'accès et de circulation et désigne un représentant auprès de l'opérateur de repérage. Ce représentant doit avoir une connaissance des lieux inspectés et des éventuelles procédures particulières à mettre en œuvre dans certains locaux. Il indique et facilite l'accès à certaines zones particulières telles que les vides sanitaires, combles, etc.
- fournit à ce représentant tous les instruments d'accès (clefs, codes), toutes les autorisations nécessaires pour pénétrer dans l'ensemble des locaux, y compris dans certaines zones particulières telles que vides sanitaires, combles, locaux techniques, pour accéder à l'ensemble des installations techniques, pour arrêter ou faire arrêter celles-ci, si nécessaire, ainsi que les faire remettre en fonctionnement,
- vérifie avec l'opérateur de repérage si la présence de personnes dûment habilitées est nécessaire pour permettre la visite de certains locaux (ascenseurs, transformateur, etc.),
- informe les locataires ou copropriétaires et, d'une manière générale, tous les occupants et exploitants, de l'intervention qui sera réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones ; ceci devant être fait dans les délais suffisants pour qu'il n'y ait aucune restriction d'accès aux locaux,

3.2.3. Conditions de sécurité liées à la nature des locaux utilisés

Le donneur d'ordre notifie par écrit à l'opérateur de repérage les conditions de sécurité et les règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités.

Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations de celui-ci le requièrent. Dans ce cas, l'opérateur de repérage définit les dispositions utiles à la restitution des locaux pour une réintégration dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

3.2.4. Préparation de l'intervention de repérage

Le donneur d'ordre prépare avec l'opérateur de repérage la visite lors d'une réunion préparatoire.

3.2.4.1. Obligations du donneur d'ordre

Le donneur d'ordre doit préciser en particulier les compléments de repérage relatifs aux flocages, calorifugeages et faux plafonds éventuellement nécessaires pour satisfaire aux obligations réglementaires de constitution du dossier technique « amiante ».

Il prévoit les moyens à mettre à disposition pour les accès particuliers prévus dans la commande.

Le donneur d'ordre prépare et finalise avec l'opérateur de repérage l'évaluation des risques formalisée si nécessaire par un plan de prévention relatif à l'opération de repérage des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, les modalités d'accès aux locaux et aux matériaux, les conditions d'évacuation des locaux lorsque celle-ci est nécessaire, le planning d'intervention, la mise en œuvre du programme de repérage, etc.

3.2.4.2. Obligations de l'opérateur de repérage

L'opérateur de repérage doit :

- analyser les documents fournis par le donneur d'ordre afin de définir son intervention,
- examiner les rapports de mission de repérage existants et déterminer les actions nécessaires : recherche complémentaire, réalisation des documents manquants, etc., en fonction des exigences définies dans les textes réglementaires pour le constat de présence ou d'absence d'amiante établi à l'occasion de la vente de l'immeuble bâti,
- effectuer une reconnaissance préalable de l'immeuble bâti (différents locaux, volumes) afin de discerner les zones présentant des caractéristiques similaires, à partir des documents existants communiqués par le donneur d'ordre avant intervention,
- organiser un cheminement logique permettant la visite systématique de toutes les parties de l'immeuble bâti,
- vérifier que les moyens prévus permettent l'accès à tous les locaux, volumes et matériaux à repérer.

3.3. Accessibilité aux locaux

Le repérage des matériaux et produits doit être effectué de la façon la plus complète et rigoureuse. La bonne accessibilité aux différentes parties de l'immeuble bâti est une condition importante et nécessaire à la qualité de cette recherche.

La visite de tous les locaux et installations est obligatoire. L'opérateur de repérage signale par écrit au donneur d'ordre, ou à son représentant, les locaux et parties d'installations inaccessibles.

Le donneur d'ordre est tenu :

- contractuellement, de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate forme élévatrice de personnes, etc.) et définit les conditions d'utilisation,
- de procéder aux démontages demandés par l'opérateur de repérage,

L'opérateur de repérage fait procéder, suivant ce qui est prévu dans le plan de prévention, aux démontages éventuels nécessitant un outillage et permettant de faciliter les recherches. Par exemple :

- ouverture des plafonds démontables pour une inspection des vides sous dalles ou couvertures,
- contrôle des gaines techniques par les trappes de visite ou par tout accès rendu possible.

De plus, l'opérateur de repérage doit :

- effectuer le repérage sans sondages destructifs, c'est-à-dire ne nécessitant pas de remise en état après le prélèvement ou ne modifiant pas la fonction de l'élément,
- mentionner dans le rapport de mission de repérage les zones, pour lesquelles le repérage n'a pu être fait et indiquer les raisons qui ont empêché de mener le repérage à son terme.

3.4. Etapes de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

3.4.1. Inspection visuelle

L'opérateur de repérage doit :

- repérer la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe du décret n° 96-97 modifié,
- enregistrer l'état de conservation ou de dégradation des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante,
- enregistrer les mesures d'ordre général qu'il préconise au donneur d'ordre lorsque des matériaux dégradés sont repérés,
- classer les matériaux et produits repérés en fonction de leur utilisation, de leur couleur, de leur aspect, de leur texture, etc.,
- porter une attention particulière aux zones réparées qui peuvent être à l'origine d'un changement de nature du matériau.

3.4.2. Sondages

Les sondages sont effectués dans les conditions décrites à l'annexe A de la norme NF X 46-020. La section 3 du décret n° 96-98 modifié fixe les dispositions relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante lesquelles peuvent être rencontrées en cas de sondage.

En fonction de sa connaissance et de son expérience, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante sans recourir aux prélèvements et analyses. En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyse sont réalisés sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour compléter l'inspection visuelle définie ci avant.

Aucune conclusion sur l'absence d'amiante dans un produit ou matériau susceptible d'en contenir ne pourra être faite sans recourir à une analyse.

L'opérateur de repérage doit :

- définir le nombre et l'emplacement des sondages nécessaires à l'identification des matériaux et produits. Ces sondages sont effectués en se référant aux modalités de l'annexe A du présent document pour la liste des matériaux et produits de l'annexe du décret n° 96-97 modifié.
- fixer le nombre de sondages ;
- effectuer au moins un sondage par type (fonction, couleur, texture, forme, etc.) de matériau ou de produit susceptibles de contenir de l'amiante ;
- compléter le classement des matériaux et produits repérés en fonction de leur utilisation, de leur couleur, de leur aspect, de leur texture, etc.

3.4.3. Prélèvements pour analyse des matériaux et des produits

Les prélèvements soumis à l'analyse doivent être confiés à un laboratoire accrédité. Le résultat de cette analyse permettra d'identifier parmi les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante les matériaux et produits qui en contiennent effectivement. Les prélèvements sont assurés par l'opérateur de repérage.

NOTE L'arrêté du 28 novembre 1997 pris en application du décret n° 96-97 modifié abrogé et remplacé par le Code de la Santé Publique fixe les méthodes d'analyses à mettre en œuvre par les laboratoires en fonction du type de matériaux ou produits.

L'opérateur de repérage définit sous sa seule responsabilité, parmi les sondages, ceux qui doivent donner lieu à un ou plusieurs prélèvements ; ce nombre de prélèvements est représentatif des surfaces considérées et doit, sauf motifs dûment justifiés, être conforme aux prescriptions de l'annexe A.

Il détermine parmi les prélèvements effectués dans le cadre de l'inspection visuelle, ceux qui seront transmis pour analyse au laboratoire.

L'opérateur de repérage doit :

- effectuer des prélèvements des matériaux et produits concernés, sur toute l'épaisseur pour les flocages, calorifugeages et faux plafonds ou au niveau de la couche superficielle pour les autres types de matériaux et produits ;
- indiquer le champ de l'analyse : couche superficielle pour les matériaux et produits intégrés au dossier technique « amiante » et toute l'épaisseur pour les flocages, calorifugeages, et faux plafonds ;
- transmettre au laboratoire au moins un prélèvement pour analyse par type de matériau ou de produit dans lequel la présence d'amiante doit être vérifiée ;
- transmettre au laboratoire la fiche d'accompagnement des prélèvements conformément à l'annexe B.2.

4 Rapport de mission de repérage

A l'issue de la recherche visuelle des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ainsi qu'à l'obtention, le cas échéant, des résultats des analyses, l'opérateur de repérage établit un rapport de mission de repérage.

Il reprend notamment les éléments suivants :

- résultats de l'inspection visuelle, identification, localisation, etc. ;
- résultats et rapport des analyses des prélèvements transmis à un laboratoire ;
- les résultats et grilles d'évaluation de l'état de conservation des flocages, calorifugeages et faux plafonds, le cas échéant, le résultat des mesures d'empoussièrement ;
- l'enregistrement de l'état de conservation des autres matériaux et produits ;
- le rappel des obligations réglementaires pour le donneur d'ordre qui découlent des conclusions des grilles d'évaluation des matériaux et produits.

Le rapport de cette mission doit dresser la liste de tous les précédents rapports et doit préciser pour chacun d'entre eux les inspections visuelles, sondages, prélèvements, analyses et évaluations complémentaires réalisés.

Lorsque la mission porte sur un ensemble bâti comportant plusieurs bâtiments, il est établi un rapport par bâtiment.

Les conclusions du rapport de mission de repérage doivent pouvoir être comprises par toute personne non spécialiste et en particulier par le donneur d'ordre. Les résultats de chaque recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante effectuée par l'opérateur de repérage, doivent être consignés de manière exacte, claire, non ambiguë, objective, et conformément aux instructions particulières de la présente norme et aux documents référencés.

Le rapport de mission de repérage doit inclure tous les documents et informations nécessaires à l'interprétation des résultats de repérage.

TABLEAU LISTE C

Mentionnée à l'article R. 1334-23 de l'annexe 13-9

1. Toiture et étanchéité

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Plaques ondulées.	
Ardoises.	
Eléments ponctuels.	
Revêtements bitumineux d'étanchéité	
Accessoires de toitures. Plaques en fibres-ciment.	
Ardoises composite, ardoises amiante-ciment	
Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles.	
Rivets, faitages, closoirs...	

2. Façades

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Panneaux-sandwichs.	
Bardages.	
Appuis de fenêtres. Plaques, joints d'assemblage, tresses...	
Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage.	
Eléments en fibres-ciment.	

3. Parois verticales intérieures et enduits

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Murs et cloisons	
Poteaux (périphériques et intérieurs).	
Cloisons légères ou préfabriquées.	
Gaines et coffres verticaux.	
Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	
Flocage, enduits projetés, revêtements durs « plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation.	
Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescents, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : Tresses, carton, fibres-ciment.	
Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe feu, panneaux.	
Vantaux et joints.	

4. Plafonds et faux plafonds

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Plafonds.	
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures).	
Interfaces entre structures.	
Gaines et coffres horizontaux.	
Faux plafonds. Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composites).	
Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes.	
Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation.	
Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.	
Panneaux et plaques.	

5. Revêtements de sol et murs

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement).	
Revêtements de murs. Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.	
Sous-couches des tissus muraux. Revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.	

6. Conduits, canalisations et équipements

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides).	
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	
Clapets/volets coupe-feu	
Vide-ordures. Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.	
Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.	
Clapet, volet, rebouchage.	
Conduit en fibres-ciment.	

7. Ascenseurs et monte charge

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Portes palières.	
Trémie, machinerie. Portes et cloisons palières.	
Flocage, bourre, mur/plancher, joint mousse.	

8. Equipements divers

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	
Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.	

9. Installations industrielles

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Fours, étuves, tuyauteries...	
Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante, freins et embrayages.	

10. Coffrages perdus

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Coffrages et fonds de coffrages perdus. Eléments en fibres-ciment.	

PREPARATION DU RAPPORT DE REPERAGE

Reconnaisances visuelles des 14/11/2014, 31/05, 06/09, 19/09 et 02/10/2017

Commande de la mission de repérage

Le donneur d'ordre a précisé et annexé à sa commande la liste des documents qui doivent être remis à l'opérateur de repérage pour exécuter sa mission dans de bonnes conditions et, en particulier :

- les équipements à diagnostiquer et le périmètre de repérage (**constat effectué sur place les 14/11/2014, 31/05, 06/09, 19/09 et 02/10/2017**),
- les documents rassemblés concernant la construction et les travaux de maintenance et d'entretien qui sont à sa disposition et en particulier ceux permettant l'identification des produits ou matériaux utilisés (**pas de documents disponible**),
- les plans de l'immeuble bâti ou, à défaut, des croquis (**pas de documents disponible**),
- toute information pouvant faciliter la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante, notamment :
 - h) l'année de construction (**pas de documents disponibles**),
 - i) la destination des locaux (**pas de changement de destination**),
 - j) les caractéristiques particulières des locaux, modifications survenues récemment dans les locaux, dates des gros travaux de réparation ou de restauration (**aucun**),
 - k) le descriptif et le calendrier d'éventuels travaux envisagés pouvant gêner l'opération de repérage et notamment les conditions d'occupation de l'immeuble bâti (**non concerné**),
 - l) les contraintes d'accès (**pas de contrainte particulière**),
 - m) tous renseignements concernant les matériaux et produits recherchés susceptibles de contenir de l'amiante (**fiches récapitulatives des DTA des immeubles rédigés par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009**),
 - n) les rapports concernant la recherche déjà réalisée de flocages, calorifugeages et faux plafonds, suivant le décret n° 96-97 modifié, ainsi que tout autre document (y compris plans, croquis, etc.) ou rapports antérieurs de recherches étendues à d'autres matériaux et produits, si de telles recherches ont été effectuées (**pas de documents disponibles**).

TABLEAU DES MATERIAUX ET PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

TABLEAU LISTE C
 Mentionnée à l'article R. 1334-23 de l'annexe 13-9

1 Toiture et étanchéité

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Plaques ondulées.	
Ardoises.	
Eléments ponctuels.	
Revêtements bitumineux d'étanchéité Des toitures terrasses des immeubles BOSSUT, LEMAR A et LEMAR B	Parties courantes et relevés Echantillons IT141411-11319-11320-11321- 11322-11323-11324-11326-11327 et 11328
Accessoires de toitures. Plaques en fibres-ciment.	
Ardoises composite, ardoises amiante-ciment	
Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles.	
Rivets, faîtages, closoirs...	

2 Façades

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Châssis vitrés sur façades immeubles BOSSUT, ESTIENNE, LEMAR et LEMAR B	Allèges fibre ciment Echantillons IT141411-11329 et 11330 Echantillon IT021706-2431
Joints bâti/maçonnerie portiers entrées LEMAR A et FLORIAN Joint bâti/maçonnerie menuiseries extérieures appartement 24 LEMAR B	Joints de ces éléments menuisés Echantillons IT151709-4961, 4969 et 4972
Façades ESTIENNE, BOSSUT, FLORIAN, LEMAR A et B	Enduits, colle tommettes et peintures Echantillons IT07710-6382, 6383 et 6385 Echantillons IT151709-12719, 12720 et 12721
Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage.	
Eléments en fibres-ciment.	

3 Parois verticales intérieures et enduits

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Murs et cloisons	
Poteaux (périphériques et intérieurs).	
Cloisons légères ou préfabriquées.	
Gaines et coffres verticaux.	
Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	
Flocage, enduits projetés, revêtements durs « plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation.	
Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescents, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : Tresses, carton, fibres-ciment.	
Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe feu, panneaux.	
Vantaux et joints.	

4 Plafonds et faux plafonds

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Plafonds.	
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures).	
Interfaces entre structures.	
Gaines et coffres horizontaux.	
Faux plafonds. Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composites).	
Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes.	
Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation.	
Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.	
Panneaux et plaques.	

5 Revêtements de sol et murs

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Revêtements de sol de l'ensemble des circulations de tous les niveaux (excepté RDC) de tous les bâtiments Palier accès escalier RDC LEMAR A et FLORIAN Sols souples appartement 24 LRMARB	Dalles vinyle amiante Conclusions des Dossiers Techniques Amiante des 5 bâtiments Echantillons IT151709-4960, 4964, 4965, 4966, 4967 et 4975
Murs PC 2ème étage LEMAR A	Peintures Echantillon IT151709-4963
Revêtements de mur cage escalier LEMAR A et PC RDC FLORIAN..	Echantillons IT151709-4962 et 4975
Faïences murales hall d'entrée LEMAR A, FLORIAN et sdb appartement 24 LEMAR B Carrelage sol hall d'entrée LEMAR A sol et plinthes hall d'entrée FLORIAN	Colle des faïences, des carrelages sol et des plinthes Echantillons IT151709-49584959, 4968, 4970, 4971 et 4973

6 Conduits, canalisations et équipements

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Canalisations de chauffage et bouteille de mélange sous station FLORIAN	Calorifuges, enveloppes de calorifuges Echantillons IT151709-12722, 12723 et 12724
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	
Clapets/volets coupe-feu	
Vide-ordures. Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.	
Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.	
Clapet, volet, rebouchage.	
Conduit en fibres-ciment.	

7 Ascenseurs et monte charge

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Portes palières.	
Trémie, machinerie. Portes et cloisons palières.	
Flocage, bourre, mur/plancher, joint mousse.	

8 Equipements divers

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	
Vannes, vanne de purge et régulation chauffage sous-station FLORIAN.	Joint de brides Echantillons IT151709-12725, 12726 et 12727

9 Installations industrielles

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Fours, étuves, tuyauteries...	
Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante, freins et embrayages.	

10 Coffrages perdus

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Coffrages et fonds de coffrages perdus. Eléments en fibres-ciment.	

RAPPORT DE REPERAGE DU 30/09/2017
Avant travaux décrits page 3 sur les immeubles
BOSSUT, ESTIENNE, FLORIAN, LEMAR et LEMAR B
Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Inspection visuelle

L'opérateur de repérage a repéré la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Préparation de l'intervention de repérage

Le donneur d'ordre a préparé avec l'opérateur de repérage la visite lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014. Il a prévu les moyens à mettre à disposition pour les accès particuliers prévus dans la commande. Le donneur d'ordre a préparé et finalisé avec l'opérateur de repérage l'évaluation des risques relative à l'opération de repérage des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, les modalités d'accès aux locaux et aux matériaux, le planning d'intervention et la mise en œuvre du programme de repérage directement sur place.

Accessibilité aux locaux

Le repérage des matériaux et produits a été effectué de la façon la plus complète et rigoureuse.

Sondages et prélèvements

12 prélèvements ont été réalisés sur cette opération

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF FLORIAN TRAVAUX SUR L'ENVELOPPE EXTERIEURE ET DANS LES PARTIES COMMUNES DE L'IMMEUBLE

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4. Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 2 à 5.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Colle carrelage sol porche entrée extérieur Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 14,
- Colle plinthes carrelage sol hall hall d'entrée Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 16.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Colle faïences murales porche entrée extérieur Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 13,
- Joint bâti/maçonnerie portier entrée Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 15,
- Revêtement mural parties communes RDC Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 17,
- Revêtement sol palier accès escalier RDC hall d'entrée Florian référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 18.
- Enduit façade bâtiment Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 03,
- Colle tommettes façade Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 04,
- Calorifuge canalisation départ sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 05,
- Calorifuge bouteille de mélange sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 06,

- **Calorifuge canalisation retour sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 07,**
- **Joint bride vanne purge sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 08,**
- **Joint bride régulation chauffage sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 09,**
- **Joint bride au fond sous-station Florian référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 10.**

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose.

Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF FLORIAN TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

Description sommaire des ouvrages à réaliser dans les Logements Immeuble FLORIAN Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF ESTIENNE

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4. Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Les allèges des menuiseries extérieures des appartements (panneaux sandwich de type GLASAL) toute hauteur sur les 4 faces du bâtiment,
- Allège fenêtre côté façade avant APPT N°01 référencé P.B. 31/05/2017 Rés. JOYEUSE I MAUBEUGE 59 – 01.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 1 à 4.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Enduit façade bâtiment Estienne référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 01.
- Enduit mural façade latérale immeuble Estienne référencé PB 02/10/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 01.

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose.

Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF ESTIENNE TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

Description sommaire des ouvrages à réaliser dans les Logements Immeuble ESTIENNE Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour)

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF BOSSUT

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4. Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Couche supérieure complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Bossut - 01,
- Pare vapeur complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Bossut - 02,
- Relevé complexe étanchéité terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Bossut – 03.
- Enduit façade bâtiment Bossut référencé PB 19/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 02.
- Enduit mural façade latérale immeuble Bossut référencé PB 02/10/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 02.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Les allèges des menuiseries extérieures des appartements (panneaux sandwich de type GLASAL) toute hauteur sur les 4 faces du bâtiment.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 1 à 10.

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose. Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF BOSSUT TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

Description sommaire des ouvrages à réaliser dans les Logements Immeuble BOSSUT Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour)

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF LEMAR A

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4.
Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Couche supérieure complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar A - 01,
- Pare vapeur complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar A - 02,
- Relevé complexe étanchéité terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar A - 03,
- Soufflet groupe de ventilation terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar A – 04.
- Colle faïences murales hall d'entrée Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 01,
- Colle carrelage sol hall d'entrée Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 02,
- Revêtement sol palier accès escalier RDC hall d'entrée Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 03,
- Joint bâti/maçonnerie portier entrée Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 04,
- Revêtement mural cage d'escalier Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 05,
- Peintures mur parties communes 2ème étage Lemar A référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 06.
- Enduit mural blanc façades immeuble Lemar référencé PB 02/10/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 03,
- Enduit mural rose façades immeuble Lemar référencé PB 02/10/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 04.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- **Les allèges des menuiseries extérieures des appartements (panneaux sandwich de type GLASAL) toute hauteur sur les 4 faces du bâtiment.**

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- **Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 1 à 8.**

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose.

Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF ESTIENNE TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

Description sommaire des ouvrages à réaliser dans les Logements Immeuble LEMAR A Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF LEMAR B

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre des travaux décrits pages 3 et 4.
Cette conclusion fait en partie suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé, en partie suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE en date du 31/03/2009 et en partie suite à la connaissance des produits et matériaux par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.

Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Couche supérieure complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar B - 01,
- Pare vapeur complexe étanchéité partie courante terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar B - 02,
- Relevé complexe étanchéité terrasse haute référencé PB 14/11/2014 Promocil Joyeuse I bâtiment Lemar B – 03.
- Sols souples couloir + trois chambres appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 07,
- Sols souples cuisine + local cumulus appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 08,
- Sol souple salle de séjour appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 09,
- Sols souples toilettes et salle de bains appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 10,
- Colle faïences murales salle de bains appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge - 11,
- Joint bâti/maçonnerie menuiseries extérieures appartement 24 Lemar B référencé PB 06/09/2017 Promocil Joyeuse I Maubeuge – 12.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux résultats des analyses effectuées en laboratoire agréé :

- Les allèges des menuiseries extérieures des appartements (panneaux sandwich de type GLASAL) toute hauteur sur les 4 faces du bâtiment.

Liste des matériaux contenant de l'amiante suite aux conclusions du Dossier Technique Amiante rédigé par le Cabinet Patrick BAUSIERE le 31/03/2009 :

- Les sols plastiques des circulations des parties communes des étages 1 à 6.

Pour ces matériaux, il convient de faire appel à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante en place mettant en application des techniques assurant outre la qualité finale des résultats, les règles nécessaires (information des occupants, mise en place de consignes de sécurité ...) tant pour assurer la protection du personnel de l'entreprise effectuant le travail, que pour les personnes occupant le bâtiment pendant et après la réalisation des travaux.

Nous vous rappelons qu'un plan de retrait devra être déposé auprès des autorités compétentes au minimum 1 mois avant le démarrage des travaux de dépose.

Le propriétaire a obligation de prévenir l'ensemble des occupants, exploitants et entreprises intervenantes des risques liés aux dangers de l'amiante.

CONCLUSIONS

IMMEUBLE COLLECTIF LEMAR B TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

Description sommaire des ouvrages à réaliser dans les Logements Immeuble LEMAR B Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Lot n° 2.2 : Menuiseries intérieures

Remplacement des portes existantes par des blocs portes de réhabilitation,

Lot n° 2.6 – chauffage – Ventilation – Plomberie (CCTP non consulté à ce jour))

Mise en place de dans les appartements de convecteurs électriques, d'une VMC simple flux et de ballons ECS thermodynamiques.

**Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
dans le cadre des travaux décrits ci-dessus.
Cette conclusion fait suite à la connaissance des produits et matériaux
par l'opérateur de repérage lors de la reconnaissance visuelle du 14/11/2014.**

CLASSEMENT DEFINITIF DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

TABLEAU LISTE C

Mentionnée à l'article R. 1334-23 de l'annexe 13-9

1 Toiture et étanchéité

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Plaques ondulées.	
Ardoises.	
Éléments ponctuels.	
Revêtements bitumineux d'étanchéité	
Accessoires de toitures. Plaques en fibres-ciment.	
Ardoises composite, ardoises amiante-ciment	
Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles.	
Rivets, faitages, closoirs...	

2 Façades

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Châssis vitrés sur façades immeubles BOSSUT, ESTIENNE, LEMAR et LEMAR B	Allèges amiante ciment Echantillons IT141411-11329 et 11330 Echantillon IT021706-2431
Bardages.	
Appuis de fenêtres. Plaques, joints d'assemblage, tresses...	
Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage.	
Éléments en fibres-ciment.	

3 Parois verticales intérieures et enduits

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Murs et cloisons	
Poteaux (périphériques et intérieurs).	
Cloisons légères ou préfabriquées.	
Gaines et coffres verticaux.	
Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	
Flocage, enduits projetés, revêtements durs « plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation.	
Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescents, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : Tresses, carton, fibres-ciment.	
Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe feu, panneaux.	
Vantaux et joints.	

4 Plafonds et faux plafonds

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Plafonds.	
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures).	
Interfaces entre structures.	
Gaines et coffres horizontaux.	
Faux plafonds. Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composites).	
Flocages, enduits projetés, peintures intumescents.	
Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation.	
Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.	
Panneaux et plaques.	

5 Revêtements de sol et murs

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Revêtements de sol de l'ensemble des circulations de tous les niveaux (excepté RDC) de tous les bâtiments	Dalles vinyle amiante Conclusions des Dossiers Techniques Amiante des 5 bâtiments
Revêtements de murs. Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.	
Carrelage sol et plinthes hall d'entrée FLORIAN	Colles amiantées des carrelages et plinthes Echantillons IT151709-4971 et 4973

6 Conduits, canalisations et équipements

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides).	
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	
Clapets/volets coupe-feu	
Vide-ordures. Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.	
Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.	
Clapet, volet, rebouchage.	
Conduit en fibres-ciment.	

7 Ascenseurs et monte charge

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Portes palières.	
Trémie, machinerie. Portes et cloisons palières.	
Flocage, bourre, mur/plancher, joint mousse.	

8 Equipements divers

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	
Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.	

9 Installations industrielles

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Fours, étuves, tuyauteries...	
Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante, freins et embrayages.	

10 Coffrages perdus

Composants de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
Coffrages et fonds de coffrages perdus. Eléments en fibres-ciment.	

EMPLACEMENTS DES MATERIAUX AMIANTES IMMEUBLE FLORIAN



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 5me étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 5ème étage



Colle amiantée carrelage sol entrée Florian



Colle amiantée plinthes carrelage sol entrée Florian

EMPLACEMENTS DES MATERIAUX AMIANTES IMMEUBLE ESTIENNE



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 4ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 4ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 4ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 4ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 4ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 1^{er} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 1^{er} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage

EMPLACEMENTS DES MATERIAUX AMIANTES IMMEUBLE BOSSUT



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 10ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 10ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 10ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 10ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 1^{er} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 1^{er} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 5ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 5ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 6ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 6ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 7ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 7ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 8ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 8ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 8ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 9ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 9ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 10ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 10^{ème} étage

EMPLACEMENTS DES MATERIAUX AMIANTES IMMEUBLE LEMAR A



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 8ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 8ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 8ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 1^{er} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 1^{er} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2^{ème} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 5ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 5ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 6ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 6ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 7ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 7ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 7ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 8ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 8ème étage

EMPLACEMENTS DES MATERIAUX AMIANTES IMMEUBLE LEMAR B



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 6ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 6ème étage



Allèges des fenêtres en façades du RDC au 6ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 1^{er} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 1^{er} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2^{ème} étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 2ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 3ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 4ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 5ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 5ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 6ème étage



Dalles de sols vinyle amiante des circulations 6ème étage

Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante autres que les flocages, calorifugeages et faux plafonds

Les règles d'évaluation de l'état de conservation des flocages, calorifugeages et faux plafonds sont définies par le décret n° 96-97 du 7 février 1996 (modifié, abrogé par le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003) et par les arrêtés du 7 février 1996, du 15 janvier 1998 et du 12 décembre 2012. Les présentes recommandations concernent donc les autres produits et matériaux figurant dans la liste annexée au décret du 12 décembre 2012. L'opérateur de repérage précise l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante pour chacune de leurs localisations :

Lorsqu'il repère un matériau ou produit dégradé contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage est tenu de le mentionner dans son rapport (conformément à l'article R.1334-26 du Code de la Santé Publique), ainsi que de préconiser des mesures d'ordre général, adaptées à l'ampleur de la dégradation (ces préconisations peuvent par exemple consister à conseiller de remplacer un élément ou à le protéger des sollicitations mécaniques).

L'évaluation Périodique découlant des résultats du tableau ci-après, préconisée par l'opérateur de repérage, des dalles de sol vinyle amiante des circulation de tous les niveaux (excepté RDC) des 5 bâtiments, du carrelage sol et des plinthes du hall d'entrée de l'immeuble FLORIAN et des allèges des châssis des façades des immeubles Estienne, Bossut, Lemar A et Lemar B de la Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE consiste à vérifier régulièrement leur état.

Evaluation de l'état de conservation

dalles de sol vinyle amiante des circulation de tous les niveaux (excepté RDC) des 5 bâtiments,
 du carrelage sol et des plinthes du hall d'entrée de l'immeuble FLORIAN
 et des allèges des châssis des façades des immeubles Estienne, Bossut, Lemar A et Lemar B
 de la Résidence Joyeuse I – 59600 MAUBEUGE

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
---------------------	---------------------	---------------------------	---	------------------------

Protection physique étanche				EP
-----------------------------	--	--	--	----

			Risque de dégradation faible ou à terme X <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé X <input type="checkbox"/>			
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique X <input type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé			
			Risque d'extension à terme de la dégradation X	AC2
		généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations définis à l'article 5 de l'Arrêté du 12 décembre 2012 :

EP = évaluation périodique

AC1 = action corrective de premier niveau

AC2 = action corrective de second niveau

**Certificat n° CPDI 3012 de M. Patrick BAUSIERE
délivré par I Cert le 21/02/2013**



CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 3012

Version01

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Patrick BAUSIERE

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Amiante

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 21/02/2013, date d'expiration : 20/02/2018

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce qui de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 30/06/2014



Certification de personnes
Diagnosticneur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA – Bât G
Rue de la Terre Victoria
35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR11 rev 09

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011

cofrac



ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

ANNEXE 1 : Fiches Récapitulatives DTA

ANNEXE 2 : Reportages photographiques

ANNEXE 3 : Emplacements des prélèvements réalisés

ANNEXE 4 : Rapports d'analyses du laboratoire